



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 3141, route du Fleuve, sur le lot 6 314 358 du cadastre du Québec et située dans le Domaine Charlevoix.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 94-2019** consiste à :

- **Autoriser la construction d'une micro-habitation d'une hauteur de 12,80 mètres plutôt que 10 mètres maximum, tel qu'identifié à l'article 4,35 du chapitre 4 du règlement de zonage no 117-11;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 20^e jour de décembre 2019.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière